

AXE 2 : Engagements de la Région et des Communautés

Objectif 2.1 : Poursuivre la Garantie pour la Jeunesse

Objectifs généraux	<p>Le dispositif de Garantie pour la jeunesse comporte 2 objectifs essentiels à l'horizon 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la <u>lutte contre le chômage</u> et le sous-emploi des jeunes de 15 à moins de 25 ans ; - contribuer à l'<u>amélioration des compétences</u> (au sens large) des jeunes en vue de leur (r)entrée sur le marché de l'emploi. <p>En termes de visibilité pour les jeunes, le dispositif s'assure que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tout jeune entre 15 et moins de 25 ans qui quitte les études sans les avoir réussies soit informé, dans le mois, des services auxquels il peut prétendre en vue d'un bilan suivi d'une orientation dans les 4 mois, soit vers un emploi de qualité, un stage, une formation, un retour vers les études et, si nécessaire, un soutien en matière d'intégration sociale, étape préalable à une insertion professionnelle ; - tout jeune de moins de 25 ans nouvellement inscrit en tant que chercheur d'emploi à Actiris soit accompagné en vue de lui proposer dans les 4 mois qui suivent soit un emploi de qualité, soit un stage ou une formation, soit un retour vers les études et, si nécessaire, un soutien en matière d'intégration sociale, étape préalable à une insertion professionnelle. <p>En outre, tout jeune entre 15 et 25 ans doit bénéficier de soutiens et d'outils permettant le maintien ou le retour à l'école.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.1.

Ministre(s) porteur(s)	Ministre-Président Ministre chargé de l'Emploi
Ministre(s) associé(s)	Ministres chargés de la Formation, Ministres en charge de la Jeunesse, Ministres en charge de l'Enseignement de Promotion sociale et de l'Enseignement obligatoire
Type de priorité	Priorité partagée

Partenaires	CESRBC, Actiris, Bruxelles Formation, COCOF, VGC, Administration de la Communauté française (enseignement promotion sociale, jeunesse, enseign. obligatoire), VDAB Brussel, Brulocalis, Agences et Service FSE, Service école, Infor Jeunes Bruxelles, D'Broej, FCJMP, Jeunes CSC, Jeunes FGTB, Jeunes CGSLB
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	CESRBC, Actiris, Bruxelles Formation, COCOF, VGC, Administration de la Communauté française (enseignement promotion sociale, jeunesse, enseign. obligatoire), Brulocalis, Agence et Service FSE, Service école, Infor Jeunes Bruxelles, D'Broej, FCJMP, Jeunes CSC, Jeunes FGTB, Jeunes CGSLB
--	---

Par repris les OISP.

	A resolliciter pour apport spécifique à l'intention des jeunes Bruxellois néerlandophones : Administration de la Communauté flamande (enseignement obligatoire, enseignement de promotion sociale, jeunesse)
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.1.1 Information/ orientation générale	Infor Jeunes Bruxelles*	<p>Poursuivre l'amélioration quantitative et qualitative de l'information, l'orientation et le conseil de première ligne pour les jeunes Bruxellois afin de favoriser les transitions école-famille-travail (25.000 jeunes touchés/an au niveau local).</p> <p>Poursuivre les tâches visant à décloisonner les services offerts pour encourager une meilleure efficacité et cohérence dans les services proposés.</p>
2.1.2 Inclusion et insertion sociales	Service Ecole, D'Broej et FCJMP*	<p>Renforcer l'accompagnement et l'offre d'éducation de la seconde chance en vue d'accroître le nombre de jeunes obtenant une certification au moins équivalente au niveau de l'enseignement secondaire supérieur.</p> <p>Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire des jeunes de 15 à 18 ans.</p> <p>Développer des actions personnalisées à l'intention et avec les jeunes en situation de vulnérabilité afin de les amener à élaborer un projet de vie professionnelle durable.</p>
2.1.3 Formation professionnelle	Bruxelles Formation	<p>Poursuivre le renforcement et la diversification (e.a. pédagogique) de l'offre de formation (3.000 offres pour 3.000 CE distincts par an) allant de la formation linguistique à la formation professionnalisante (= qualifiante) et la formation en alternance.</p> <p><i>→ rien repris sur les formations en alpha</i></p>
2.1.4 Stage en entreprise	Actiris, Bruxelles Formation	<p>Organiser une offre de 2.000 stages encadrés et de qualité par an pour 2.000 CE distincts (FPIe, stage de fin de formation qualifiante, stage européen ou international, stage First). Ces stages seront organisés tant dans le secteur privé que le secteur public, tant dans des TPE que dans de grandes entreprises. Un encadrement paritaire sera assuré, conformément aux orientations approuvées par le CESRBC et le GRBC.</p> <p><i>formation de base</i></p>

↳ Point de vue BRUXEO: ① tous de stage dans le N-17 vb. Car par la possibilité d'encadrement de ces stagiaires et le cot. ② Quel qualité des stages le public cible des jeunes (sont par CES)...

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p>2.1.5 Actions d'accompagnement à l'emploi</p>	<p>Actiris et HUB (réseau YET)</p>	<p>Assurer l'accompagnement individualisé de tout CE de moins de 25 ans quelle que soit la durée de son inscription en tant que DE.</p> <p>Assurer 1.500 emplois (d'au moins 28 jours ETP) par an, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dispositif des CPE-OIP et CPE-GJ ; - le contrat d'insertion ; - la satisfaction d'offres d'emploi « ordinaires ». <p>Soutenir les jeunes désirant créer leur entreprise, se lancer dans l'entrepreneuriat social ou coopératif.</p>
<p>2.1.6 Transversalité</p>	<p>Ministre-Président Ministre de l'Emploi</p>	<p>Organiser au niveau du Ministre-Président, en collaboration avec le Ministre de l'Emploi, un Comité de pilotage associant l'ensemble des ministres, administrations et partenaires en vue de coordonner et monitorer les 5 chantiers du dispositif au service des 2 objectifs généraux.</p> <p>Envisager au terme de l'année 2020 une extension du dispositif aux jeunes de moins de 30 ans et ce, sur base des évaluations externes en cours.</p>

* : proposition en cours de validation auprès des partenaires

Objectif 2.2 : Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous

<p>Objectifs généraux</p>	<p>Malgré des résultats encourageant en termes de diminution du taux de chômage et d'augmentation du taux d'emploi, les défis à relever en termes d'emploi restent important en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, aux enjeux historiques que sont la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations, la hausse du niveau de qualification, s'ajoutent le défi des transitions numériques, environnementales, économiques ainsi que celui de la qualité de l'emploi.</p> <p>La baisse du taux de chômage doit aller de pair avec l'augmentation du taux d'emploi et de la qualité des emplois, c'est-à-dire lutter contre la précarité croissante du travail, la pénibilité et le dumping social.</p> <p>L'objectif du Gouvernement est d'accroître significativement les possibilités, pour les chercheurs d'emploi bruxellois, d'accéder à un emploi de qualité et d'y évoluer pleinement. Pour cela, <u>une définition de la notion de qualité de l'emploi</u> sera le socle commun du Gouvernement, des interlocuteurs sociaux, des opérateurs d'emploi et de formation.</p> <p>Le Gouvernement veillera à l'inclusion des chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, en évaluant les dispositifs d'aide à l'emploi et, le cas échéant, en les rendant plus efficaces. Cette inclusion passera également par une lutte efficace contre les discriminations.</p>
<p>Statut par rapport à la Stratégie 2025</p>	<p>Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.8.</p>

→ *Quid des personnes en incapacité de travail, les personnes porteuses d'un handicap, dépendant du CPAS, ... ? On en parle pas.*

<p>Ministre(s) porteur(s)</p>	<p>Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle</p>
<p>Ministre(s) associé(s)</p>	<p>Ministre-Président Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>
<p>Type de priorité</p>	<p>Priorité partagée</p>

<p>Partenaires</p>	<p>Actiris, BEE, CESRBC, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, PHARE, Pouvoirs locaux (CPAS), View, Observatoire des Prix de référence dans les marchés publics, Equal.brussels, FeBISP, Tracé Brussel, FEBRAP</p>
---------------------------	---

<p>Organisations membres du comité de pilotage</p>	<p>Actiris, BEE, CESRBC, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Pouvoirs locaux : CPAS, View, Observatoire des Prix de référence, Equal.brussels</p>
---	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.2.1 Réforme du congé-éducation payé et renforcement de la formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché du travail	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	En concertation avec les interlocuteurs sociaux, le dispositif du congé-éducation payé sera réformé en vue de le transformer en un véritable outil de formation continue permettant d'accompagner les mutations à l'œuvre sur le marché du travail.
2.2.2 Permettre l'inclusion des chercheurs d'emploi éloignés du marché du travail	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle <i>Quelle évaluation? ← Bruno pense pas que</i>	Primes pour les personnes porteuses d'un handicap. Analyse des recommandations issues de l'évaluation des aides à l'emploi notamment les effets et publics visés ainsi que les formalités administratives et l'accès des entreprises. <i>→ le point sur SFT a été enlevé</i>
2.2.3 Monitorer l'emploi de qualité	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Détermination, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, des indicateurs à analyser et à mesurer en vue de permettre View.Brussels de mettre en place un monitoring permanent de la qualité de l'emploi. Réalisation récurrente de monitorings de l'emploi de qualité et de monitorings socio-économiques régionaux et sectoriels Analyse des résultats et recommandations.
2.2.4 Lutter contre la discrimination à l'embauche et promouvoir la diversité	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances	Amélioration de la connaissance des outils existants de lutte contre la discrimination à l'embauche. <i>→ me dit rien sur le suivi et ceux des partenaires sociaux</i> Poursuite et amélioration de la collaboration entre l'Inspection régionale de l'Emploi, UNIA et l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes en vue de soutenir le travail de l'Inspection régionale de l'Emploi.
2.2.5 Lutter contre le dumping social dans les marchés publics	Observatoire des Prix de référence dans les marchés publics	Finalisation du vadémécum « clauses sociales » sur base des recommandations en provenance des secteurs d'activité. Respect de la circulaire relative à l' <u>inclusion de clauses sociales</u> dans les <u>marchés publics</u> bruxellois. Elaboration de bonnes pratiques régionales en vue d'élaborer des nouvelles clauses

BRUXEO sur zéro-chomeur Quid?

ce Achis et ceux des partenaires sociaux

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		permettant de lutter contre le dumping social dans une approche sectorielle.
<p>2.2.6 Pérenniser le secteur des titres-services</p> <p><i>N'ont pas repris la remarque de BLUXEO de transférer un budget aux contingent d'heures. le GUT a => exclu de mettre ça dans la discussion</i></p>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	<p>Mise sur pied d'un cadre budgétaire permettant la pérennisation du système des titres-services.</p> <p>Entamer les discussions avec l'Etat Fédéral en vue de revendiquer une carrière réduite pour les aides ménagères et un remboursement effectif des titres-services paternité et « adoption ».</p> <p>Lancer un groupe de travail au Conseil Economique et Social sur les conditions de travail et la reconversion des aide-ménagères.</p>
<p>2.2.7 Endiguer la vacance d'emploi</p> <p><i>→ nouveau chantier.</i></p>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	<p>Rédaction d'un plan d'action interfédéral visant à endiguer la vacance d'emploi.</p> <p>Evaluation de la réglementation des permis de travail en lien avec les métiers en pénurie.</p> <p>Promotion des métiers en manque d'image.</p> <p>Anticipation des besoins des entreprises en matière de main d'œuvre par le biais des Pôles Formation Emploi.</p>
<p>2.2.8 Soutenir des actions menées en matière de conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée</p> <p><i>→ nouveau chantier demandé par BRUXEO (déjà présent dans la S2025)</i></p>	<p>Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle</p> <p>Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances</p> <p>CESRBC</p>	<p>Analyser, adapter, si nécessaire et mettre en œuvre le plan «familles monoparentales » élaboré par le CESRBC dans le cadre de la Stratégie 2025.</p>

Objectif 2.3 : Renforcer les politiques croisées emploi-formation

↳ Rien n'est dit sur les cours non-qualifiants, l'alpha, formation de base...

Objectifs généraux	<p>Favoriser les synergies entre les acteurs publics de l'emploi et de la formation afin d'optimiser, simplifier, fluidifier et accroître l'offre de services adaptés aux besoins et attentes des CE, des entreprises et des travailleurs.</p> <p>Sur base de l'évaluation du plan de formation 2020, une stratégie de « qualification – emploi » sera mise sur pied afin de répondre efficacement aux besoins de qualification des chercheurs d'emploi pour s'insérer durablement sur le marché du travail et répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs ainsi qu'à la problématique des métiers en pénurie.</p> <p>Pour cela, le Gouvernement souhaite approfondir la transversalité des politiques menées en matière d'emploi et de formation dans le cadre de partenariats forts entre les opérateurs publics d'emploi et de formation ainsi qu'entre ces opérateurs et les secteurs.</p> <p>Par ailleurs, la Région poursuivra les efforts de soutien à la formation en entreprise, prioritairement la Formation Professionnelle Individuelle en entreprise (FPIe) et la formation en alternance qui sont des vecteurs d'intégration accélérée et durable sur le marché du travail</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.4 et 2.5.

Ministre(s) porteur(s)	Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Ministre(s) associé(s)	<p>Ministre-Président</p> <p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p> <p>Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie</p> <p>Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles</p>
Type de priorité	Priorité partagée

Partenaires	Actiris, BEE, CESRBC, Bruxelles Formation, FeBISP, Tracé, VDAB Brussel, Syntra, SFPME, réseau des CEFA's, View, Consortium de validation des compétences, Instance Bassin EFE, BANSPA
--------------------	---

Organisations membres du comité de pilotage	Actiris, BEE, CESRBC, Bruxelles Formation, FeBISP, Tracé, VDAB Brussel, Syntra, SFPME, réseau des CEFA's, View, Consortium de validation des compétences, Instance Bassin EFE, BANSPA
--	---

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.3.1 Accords-cadres sectoriels et mise en place de pôles emploi-formation	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle en concertation avec le Ministre Président et le Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative pour les alliances emploi-environnement	<p>Mettre en place en places les pôles pour lesquels un accord sectoriel existe.</p> <p>Conclusion de nouveaux accords-cadres, notamment, dans les domaines alimentation durable, non-marchand, titres-services.</p> <p>Mise en place d'alliances emploi-environnement, notamment en matière de construction.</p>
2.3.2 Stratégie « Qualification - Emploi »	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	<p>Evaluation du Plan de Formation 2020.</p> <p>Adoption de la Stratégie « Qualification Emploi » dont l'objectif est de permettre aux habitants de la Région, et particulièrement aux demandeurs d'emploi, de rejoindre le niveau de compétences requis sur le marché du travail métropolitain.</p>
2.3.3 Favoriser la formation en alternance et la formation professionnelle en entreprise	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	<p>Garantir les mêmes droits aux apprenants qu'aux stagiaires en formation professionnelle.</p> <p>Evaluation des dispositifs de la Formation Professionnelle Individuelle en entreprise (FPIe) et de la formation en alternance.</p> <p>Elargir et revaloriser le soutien financier de la prime aux jeunes en alternance et la prime octroyée aux entreprises (« prime tuteurs »).</p>
2.3.4 Renforcer l'apprentissage des langues dans une optique de multilinguisme	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle Ministre du Multilinguisme	<p>Développer et renforcer l'offre de formation en langues dans un réseau cohérent autour d'une Cité des Langues.</p> <p>Stimuler les employeurs à intégrer les formations linguistiques de leurs travailleurs dans leur politique de formation.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p>2.3.5 Mettre en place des cellules de reconversion emploi-formation en vue du reclassement et de la reconversion des travailleurs ou tout autre dispositif ayant le même objectif</p>	<p>Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle</p>	<p>Création de cellules de reconversion ou autre dispositif ayant le même objectif pour permettre aux travailleurs victimes d'une faillite, d'une fermeture ou d'un licenciement collectif de se reconvertir.</p>
<p>2.3.6 Réorganiser les dispositifs d'emploi locaux pour les adapter à la réalité actuelle</p>	<p>Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle Ministre des Pouvoirs locaux</p>	<p>Réforme du dispositif ALE. Analyser et mettre en œuvre une instance unique de concertation interprofessionnelle locale remplaçant toutes les autres instances locales.</p>

Objectif 2.4 : Poursuivre le Programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance

Objectifs généraux	<p>Le Gouvernement bruxellois souhaite conclure, dès le début de la législature, un accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande et la VGC en vue de renforcer les engagements communs pris par la Région et les Communautés pour répondre aux besoins spécifiques de l'enseignement à Bruxelles.</p> <p>Dans ce cadre, il entend également confirmer les missions du service « Facilitateur école » de perspective.brussels comme interlocuteur de référence pour le pilotage de l'ensemble des initiatives développées par la Région en soutien à l'enseignement, dans le respect des compétences de chacun.</p> <p>Le Gouvernement bruxellois invitera également les Communautés et l'Etat fédéral à conclure un accord de coopération en vue de mieux organiser, dans le cadre des compétences actuelles, l'enseignement du français et/ou du néerlandais et des autres langues aux fins d'améliorer le bilinguisme et le multilinguisme à Bruxelles.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.6.

Ministre(s) porteur(s)	<p>Ministre-Président (Membre du Collège COCOF chargé de la Politique de l'Enseignement)</p> <p>Membre du Collège de la VGC en charge de l'Enseignement et de la Construction d'Ecoles</p>
Ministre(s) associé(s)	<p>Région de Bruxelles-Capitale :</p> <p>Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles</p> <p>Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal</p> <p>Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière</p> <p>Ministre-Président de la COCOF</p> <p>Ministre-Président de la VGC</p> <p>Fédération Wallonie-Bruxelles : Ministre de l'Education, Ministre de l'Enfance</p> <p>Flandre : Vice-Ministre-Président en charge de l'Enseignement</p>
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	<p>CESRBC, administration de la VGC, administrations de l'enseignement de la FWB et de la Vlaamse Gemeenschap, perspective.brussels (Service Ecole, IBSA), Bassin EFE, BANSPA, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, COCOF, Syntra, Pôle académique, urban.brussels, Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, les différents réseaux d'enseignement</p>
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	<p>Ministres porteurs : Ministre-Président,</p> <p>Ministres associés : Ministres de l'Enseignement de la FWB, de la Vlaamse Gemeenschap, de la VGC et de la Cocof (enseignement obligatoire, enseignement de promotion sociale, bâtiments scolaires) Ministre de la petite enfance de la FWB, de la Vlaamse Gemeenschap, de la VGC et de la Cocof Ministre de l'Environnement de la RBC Ministre de l'Urbanisme de la RBC Ministre de la Mobilité de la RBC Ministres de l'Aide à la jeunesse de la FWB, de la Vlaamse Gemeenschap</p> <p>Ministres de la Formation professionnelle, Ministres de la Formation permanente des classes moyennes,</p>
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.4.1 Répondre au défi démographique : création de nouvelles écoles, rénovation des écoles existantes et ouverture sur les quartiers	<p>Service école</p> <p>IBSA (pour le volet évaluation)</p>	<p>Création de nouvelles écoles et rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail de facilitation via le Service école (obtention des permis d'urbanisme et d'environnement, etc.) - mise en place d'une boîte à outil (TOOLBOX SCHOOL) pour la création ou la rénovation d'écoles - étude d'opportunité pour développer un réseau et / ou une structure d'économie sociale pour réaliser des travaux de rénovation. <p>Qualité de vie des élèves et des enseignants, ouverture des écoles sur les quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre les « contrats école » ; - organiser des appels à projets pour la rénovation des cours d'école et leur ouverture au quartier ; - soutenir les établissements scolaires dans la réalisation d'un plan de mobilité ; - étudier la mise en place de rues scolaires. <p>Entamer une réflexion spécifique sur les besoins de l'enseignement spécialisé et l'enseignement technique et professionnel.</p> <p>Poursuivre le monitoring des besoins en création de places.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>Evaluer les dispositifs régionaux d'emploi et de formation permettant de lutter contre la pénurie d'enseignants à Bruxelles pour les améliorer et soutenir l'action des Communautés sur ce point.</p>
<p>2.4.2 Soutenir l'accrochage scolaire des jeunes en difficulté et lutter contre la ségrégation scolaire</p>	<p>Service école</p>	<p>Concierter avec les Communautés la Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire en RBC dont le GRBC a pris acte le 26/04/2018.</p> <p>Renforcer la coordination des dispositifs régionaux d'accrochage scolaire (DAS, DASC et axe décrochage scolaire des PLPP).</p> <p>Intégrer dans les appels projets régionaux les principes de la Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire en RBC avec une attention particulière pour les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets de soutien et d'accompagnement à la scolarité, de remédiation, d'apprentissage du français et du néerlandais ; - concentrer les moyens vers les écoles/ publics qui accueillent les élèves / jeunes en difficulté, souvent issus des quartiers les plus défavorisés. <p>Une attention sera également portée sur le harcèlement scolaire, via des campagnes de prévention, des formations adéquates et des aménagements spécifiques (ex. : cours de récréation).</p> <p>Mettre en réseau les différents acteurs actifs en matière d'accrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale via www.accrochagescolaire.brussels et poursuivre le développement web du centre d'expertise sur le décrochage scolaire en région de Bruxelles-Capitale.</p> <p>Organisation de journées d'échange sur des thématiques en lien avec l'accrochage scolaire notamment sur le harcèlement scolaire.</p> <p>Création d'un Comité d'expertise « Accrochage scolaire ».</p> <p>L'appel à projets à destination des communes en matière d'accrochage scolaire (ancien axe DS des PLPP) fixera certaines missions de base aux communes. Il sera lancé en 2020.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		Développer de nouveaux indicateurs statistiques du décrochage scolaire en concertation avec les Communautés.
2.4.3 Combattre la pauvreté et la déprivation des enfants	Service école	<p>Soutenir les initiatives des Communautés visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer à chaque enfant : un repas chaud gratuit, cuisiné à partir de produits sains, bio et locaux, l'accès à un service de garderie, de soutien scolaire de qualité gratuits et des études dirigées gratuites ; - développer l'offre des écoles de devoirs ainsi que l'organisation d'activités culturelles et sportives dans les écoles en dehors des heures de cour ; - assurer un accès gratuit au matériel et à l'équipement scolaire.
2.4.4 Révolutionner l'apprentissage des langues	Service école	<p>Le Gouvernement bruxellois invitera les Communautés et l'Etat fédéral à conclure un accord de coopération en vue de mieux organiser, dans le cadre des compétences actuelles, l'enseignement du français et/ou du néerlandais et des autres langues aux fins d'améliorer le bilinguisme et le multilinguisme à Bruxelles. Exemples : encourager la mobilité des instituteurs entre Communautés; poursuivre la formation des instituteurs bilingues en encourageant les collaborations entre hautes écoles néerlandophones et francophones dans le cadre d'un cursus commun et d'une co-diplomation.</p> <p>Favoriser l'apprentissage des langues dans les écoles via notamment un renforcement de l'immersion : mise en place d'un groupe de travail pour identifier les obstacles à l'immersion dans un cadre de multilinguisme (et d'autres choses qui sont possibles d'un point de vue décréto) à Bruxelles et proposer des incitants pour développer les écoles en immersion.</p> <p>Développer le soutien aux écoles qui souhaitent participer aux programmes européens eTwinning et Erasmus+.</p>
2.4.5 Prévoir une approche spécifique pour la petite enfance	Service école	Mise en place d'un monitoring des besoins en création de places de crèche en RBC en collaboration avec les Communautés et les commissions communautaires en tant compte d'une étude segmentée de l'offre et de la demande en place d'accueil en RBC (places liées aux revenus, heures tardives, places à temps partiel, offres pour des publics spécifiques tels les chercheurs d'emploi, les familles monoparentales). Ce monitoring sera communiqué aux parties prenantes.

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>Les projets retenus par l'ONE et Kind&Gezin doivent être ciblés sur les zones où les taux de couverture sont les plus faibles. Le cadre de coopération avec la FWB et la VG sera revu afin d'impliquer plus la Région dans le processus de décision sur l'opportunité des projets à soutenir.</p> <p>Facilitation de la construction de crèches via le travail du Service Ecole et la mise sur pied d'un Comité d'expertise afin de notamment d'offrir des délais fixes et raisonnables d'obtention des permis (cf. chantier 1 pour les écoles).</p> <p>Suivi des réglementations communautaires et notamment analyse de l'impact de la mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil et ses conséquences sur l'offre d'accueil à Bruxelles.</p>
<p>2.4.6 Soutenir la transition numérique des écoles bruxelloises</p>	<p>CIRB Service école</p>	<p>Poursuivre et élargir le projet <i>fiber to the school</i> débuté en 2014, en vue de généraliser la connexion de l'ensemble des écoles bruxelloises, primaires et secondaires, à l'internet haut débit via le réseau à large bande Irisnet (100 Mbps minimum).</p> <p>Investir dans l'équipement matériel des écoles en lien avec les besoins identifiés par les Communautés dans le cadre de plans d'action communs. Cela signifie collaborer à la stratégie numérique pour l'éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aussi avec la Vlaamse gemeenschap.</p> <p>Le pilotage régional sera assuré par le service Ecole de perspective.brussels en collaboration avec le CIRB qui assurera également le support technique des établissements scolaires (helpdesk).</p>
<p>2.4.7 Valoriser l'enseignement qualifiant</p>	<p>À compléter</p>	<p>Renforcer les dispositifs visant à mutualiser les équipements, les ressources et l'expertise pédagogique de la formation pour adultes au bénéfice de l'enseignement qualifiant. La logique inverse sera également défendue.</p> <p>Proposer un apprentissage de langues « orienté métiers » dans les filières qualifiantes des écoles bruxelloises via des outils numériques du type Brulingua, suivant l'expérience réussie dans le champ de la formation professionnelle des adultes.</p> <p>Soutenir les investissements dans l'équipement des écoles dans les filières techniques et professionnelles porteuses d'emploi (fonds d'équipement).</p>

Objectif 2.5 : Une fonction publique régionale forte : approfondir le plan d'action « Bruxellois dans la Fonction publique »

Objectifs généraux	L'excellence, la modernisation et l'innovation au service des usagers de la Région et des communes doivent guider nos institutions publiques. La Région de Bruxelles-Capitale promeut une administration à l'écoute et réactive. La fonction publique est en effet essentielle en tant qu'elle garantit la gestion égalitaire d'un ensemble d'infrastructures et de services publics qui font de Bruxelles un lieu dynamique, inclusif et agréable à vivre.
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.2.

Ministre(s) porteur(s)	Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal
Ministre(s) associé(s)	Secrétaire d'Etat à l'Égalité des Chances Ministre-Président
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	CESRBC, Talent.brussels, Bruxelles Pouvoirs Locaux, ERAP, BCR, Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel
--------------------	---

Organisations membres du comité de pilotage	Talent.brussels et Bruxelles Pouvoirs Locaux
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.5.1 Renforcer l'attractivité de la fonction publique bruxelloise pour les employés potentiels	Ministre en charge de la fonction publique Ministre en charge des pouvoirs locaux	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier la position concurrentielle du secteur public bruxellois en tant qu'employeur. 2) Élaborer des mesures visant à renforcer le <i>branding</i> de la fonction publique bruxelloise afin de rendre la mise à l'emploi au sein de la fonction publique bruxelloise plus visible et plus attractive pour les employés potentiels.

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.
2.5.2 Améliorer la mobilité de nos fonctionnaires entre les différentes entités	Ministre en charge de la fonction publique Ministre en charge des pouvoirs locaux	(Ceci est prévu dans le statut.) 1) Lancer une étude sur les entraves à la mobilité maximale. Cette étude devra également détecter les organismes dans lesquels une mobilité maximale n'est actuellement pas possible. 2) Supprimer les obstacles à la mobilité externe et interne, notamment par le biais d'une sensibilisation des fonctionnaires dirigeants. Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.
2.5.3 Adapter les conditions de travail au sein des pouvoirs publics bruxellois à l'évolution des besoins au niveau des services publics (notamment à l'aide de GOV Tech)	Ministre en charge de la fonction publique Ministre en charge de la transition numérique Ministre en charge du patrimoine	1) Poursuivre le déploiement de la transition numérique au sein des pouvoirs publics. 2) Garantir la formation (continue) / le recyclage professionnel des personnes / fonctionnaires dans le cadre de la transition numérique. 3) Assurer le développement de GOV Tech, notamment en soutenant et attirant des start-ups dans le cadre de Gov Tech. 4) Mettre en œuvre la régulation concernant le télétravail (votée durant la législature précédente). Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.
2.5.4 Améliorer le service plurilingue dans le cadre de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative	Ministre en charge de la fonction publique et de la promotion du multilinguisme Ministre en charge des pouvoirs locaux	1) En fonction des cadres linguistiques, atteindre les exigences légales. 2) Rendre Bruxelles attractive comme employeur (public) pour les francophones et les néerlandophones. 3) Développer des trajets de formation sur le tas. Encourager les agents à suivre des cours linguistiques. Obligation sans engagement de résultat, notamment par le biais du e-learning. Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.
2.5.5 Assurer une représentation égale des hommes et des	Ministre en charge de la fonction publique	Le Gouvernement veillera à garantir la parité homme-femme dans les fonctions dirigeantes des services publics, des organismes d'intérêt public et dans les structures

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
femmes au sein de la fonction publique et supprimer toute discrimination	Secrétaire d'État en charge de l'égalité des chances	<p>subventionnées, sans préjudice du droit à la « non-mixité » qu'impose la bonne mise en œuvre de certains projets spécifiques. La Région étendra son expertise en matière de genre en développant de nouveaux indicateurs et statistiques propres.</p> <p>L'ordonnance du 25 avril 2019 visant à assurer une politique de diversité et de lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique locale bruxelloise sera étendue aux CPAS et aux associations chapitre XII.</p> <p>Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.</p>
2.5.6 Instaurer un 'sense of ambassadorship' auprès des employés de la fonction publique bruxelloise	Ministre en charge de la fonction publique	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l'administration bruxelloise comme une 'marque forte'. 2) Générer une implication accrue en assouplissant la transition du statut contractuel vers statutaire (cf. accord gouvernemental bruxellois). 3) Améliorer la mobilité interne. 4) Mettre en œuvre au sein de l'administration un système de retour permanent sur le lieu de travail, notamment par le biais de la responsabilisation des fonctionnaires dirigeants. 5) Mettre en œuvre un système de remédiation accélérée. 6) Examiner (et éventuellement mettre en œuvre) les opportunités pour construire une carrière d'expert (cf. Actiris) permettant la promotion d'agents sur base de leur expertise acquise, sans mener automatiquement à une fonction dirigeante. 7) Accorder une attention particulière à la validation continue des agents plus âgés en vue de l'accompagnement des nouveaux employés (ex. collaborateur de 62 ans).
2.5.7 Renforcer l'attractivité de la fonction publique locale	Ministre en charge des pouvoirs locaux	<p>Aboutir à un statut harmonisé de la fonction publique locale (incl. les agents de chapitre XII) sur base d'une concertation avec les pouvoirs locaux et en tenant compte des marges budgétaires disponibles.</p> <p>Etudier et, sur base des marges budgétaires disponibles, procéder à une revalorisation des salaires de la fonction publique locale et en accordant une attention particulière aux bas salaires.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.5.8 Mettre en œuvre les arrêtés d'exécution de la Charte Sociale	Ministre en charge des pouvoirs locaux	<p>Mettre en œuvre les arrêtés pour une gestion plus uniforme du personnel local.</p> <p>Etudier les possibilités de mobilité entre la fonction publique locale et régionale.</p>

Objectif 2.6 : Coopérer activement avec les autres régions et communautés

Objectifs généraux	<p>La « communauté métropolitaine de Bruxelles » a été créée dans le cadre de la VI^{ème} réforme de l'Etat. L'article 92bis§7 LSRI, qui la consacre, prévoit que les modalités et l'objet de la concertation à mener au sein de la communauté métropolitaine soient fixées au travers d'un accord de coopération à conclure entre les 3 régions. La Région bruxelloise entend tout mettre en œuvre pour dialoguer avec les autres entités fédérées afin de pouvoir opérationnaliser cette communauté. Bruxelles a besoin des autres régions, et les deux autres régions ont besoin de Bruxelles. Chacun a donc intérêt à ce que les autres se portent le mieux possible. L'un des enjeux essentiels des coopérations à venir entre les régions repose dans le soutien partagé du développement de l'emploi et de l'activité économique dans l'aire métropolitaine – ce qui implique également l'amélioration de la mobilité au sein de cette aire.</p> <p>Dans le cadre de la Stratégie 2030, cette coopération pourrait être développée dans le cadre des aspects métropolitains des objectifs de la Stratégie.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.7.

Ministre(s) porteur(s)	Ministre-Président
Ministre(s) associé(s)	<p>Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine</p> <p>Ministre-Président de la COCOF Ministre-Président de la VGC</p>
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	Cf. Objectifs spécifiques
--------------------	---------------------------

Organisations membres du comité de pilotage	Cf. Objectifs spécifiques
--	---------------------------

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Breve description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.6.1 Soutenir l'activité économique au sein de l'aire métropolitaine	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique	Soutenir l'activité économique au sein de l'aire métropolitaine, dans la perspective de favoriser l'emploi de qualité des Bruxellois et de développer un climat favorable au maintien et à la création des entreprises : cf. Objectif 1.2.
2.6.2 Emploi et formation	Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Permettre aux habitants de la Région, et particulièrement aux demandeurs d'emploi, de rejoindre le niveau de compétences requis sur le marché du travail métropolitain : cf. Objectif 2.3. Renforcer la mobilité des travailleurs.
2.6.3 Développement territorial	Ministre-Président	Cf. Objectif 1.6.
3.2.4 Mobilité	Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière	Cf. Objectif 1.9. Het ontwikkelen van het Brabantnet. Het ontwikkelen van het Fiets-GEN. Het mobiliteitsbeleid in de rand rond Brussel en naar Brussels Airport.
2.6.5 Enseignement et petite enfance	Ministre-Président	Cf. Objectif 2.4.
2.6.7 Communauté métropolitaine	Ministre-Président	Les représentants du Gouvernement organiseront une concertation avec les représentants des organisations patronales et syndicales actives à Bruxelles par rapport à l'enjeu de la Communauté métropolitaine à sa mise en place et à ses travaux. Elaborer un accord de coopération reprenant les principales thématiques à soumettre à la concertation de la Communauté métropolitaine essentiellement en matière d'économie et d'emploi et de mobilité. Créer la Communauté métropolitaine dans le cadre strict de la Loi Spéciale de réformes institutionnelles et réunion de ses organes. Le dispositif mis en place présentera une souplesse de fonctionnement.

Objectif 2.7 : Lutter contre les inégalités sociales et garantir l'accès à la santé

Objectifs généraux	Dans le cadre d'un plan social-santé intégré bruxellois, le Gouvernement souhaite en particulier : <ol style="list-style-type: none"> 1) assurer la réussite du virage ambulatoire et celle de la mise en réseau des hôpitaux 2) mettre en œuvre la garantie autonomie 3) lutter contre le non-recours aux droits sociaux
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Nouvel objectif

Ministre(s) porteur(s)	Ministres en charge de la santé et de l'action sociale
Ministre(s) associé(s)	/
Type de priorité	Priorité partagée

Partenaires	CESRBC, Iriscare, Observatoire de la Santé et du Social
--------------------	---

Organisations membres du comité de pilotage	CESRBC, Iriscare, Observatoire de la Santé et du Social
--	---

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Breve description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.7.1 Assurer la réussite du virage ambulatoire et celle de la mise en réseau des hôpitaux	Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale	<p>Le virage ambulatoire en cours, autant que la mise en réseaux des hôpitaux, génèrent et vont générer des réorganisations importantes au sein des secteurs du soins et de l'aide, notamment en termes d'emploi. Ces deux phénomènes concomitants requièrent une attention particulière, mais du même ordre. Ils devront être suivis, analysés et évalués avec pour résultats attendus le développement de recommandations précises concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités permettant de garantir que les économies éventuellement réalisées dans le cadre de la constitution des réseaux hospitaliers soient réinvesties dans la qualité des soins (amélioration des normes, développement de l'offre de soins en amont, suivi post hospitalisation, etc.)

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>et donc aussi participent au virage ambulatoire, tout en garantissant les missions sociales des hôpitaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la manière de coordonner les réorganisations de fonctions au sein d'un réseau (ex: rassemblement de services de plusieurs hôpitaux au sein d'un seul) et/ou en dehors de l'hôpital, avec une attention particulière sur les conditions de travail.
<p>2.7.2 Mettre en œuvre la garantie autonomie</p>	<p>Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale</p>	<p>Le Gouvernement s'est engagé à garantir à toute personne en perte d'autonomie une offre de services et de soins disponible et accessible, lui assurant de garder cette autonomie le plus longtemps possible. La mise en œuvre de cet engagement requiert une analyse dépassant les frontières institutionnelles (Région, COCOM, COCOF, VGC) de l'ensemble de l'offre de services contribuant à l'autonomie des personnes et au maintien à domicile de ceux qui le désirent. Celle-ci devra déboucher sur des propositions concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conditions permettant d'absorber des augmentations des contingents d'heures d'aide à domicile (COCOM et COCOF), principalement en terme de formation et d'embauche d'aides familiales ; - les conditions et possibilités permettant d'utiliser des dispositifs « emploi et formation » et de les faire rentrer dans le cadre de la garantie autonomie, en incluant une réflexion sur la qualité des services prestés et les formations nécessaires à celle-ci ; - les moyens permettant et/ou incitant une plus grande fluidité entre les métiers de l'institutionnel (MR-MRS, etc.) et ceux du domicile (aide à domicile, aide-ménagère, etc.) afin de faciliter les passages de l'un à l'autre (dans l'optique de renforcer progressivement l'ampleur de la prise en charge à domicile) ; - les adaptations éventuelles à apporter aux cadres de travail et commissions paritaires afin d'envisager le développement et l'encadrement d'activités nouvelles permettant la mise en œuvre de la garantie autonomie, notamment en ce qui concerne les gardes à domicile ; - les modalités d'adaptations des logements (publics et privés) favorisant le maintien au domicile, que ce soit via des modifications du bâti (rampes, poignées, etc.) ou le soutien aux formes alternatives de logements (intergénérationnels, Abbeyfield, etc.). Cette

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		réflexion pourra intégrer des considérations en termes de réorganisations éventuelles de l'emploi pour ce qui concerne l'aide à domicile par exemple.
2.7.3 Lutter contre le non-recours aux droits sociaux	Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale	<p>Une méta-analyse des différents rapports déjà réalisés concernant le non-recours aux droits sociaux (CBCS, Observatoire de la Santé, etc.) devra mener à formuler des propositions concrètes afin d'envisager opérationnellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'automatisation des droits via la numérisation et l'automatisation des transferts de données (dans le respect de la vie privée) ainsi que l'ouverture automatique d'un droit sous l'initiative proactive des services publics compétents ; - la mise en œuvre des statuts sociaux harmonisés consistant en l'octroi automatique de droits dérivés sur la base de statuts sociaux dans différents secteurs de compétence bruxelloise (tarifs sociaux énergie, transports, réduction dans le domaine sportif et culturel , exonérations fiscales diverses, accès au logement social, etc.). <p>Cette réflexion devra être menée en veillant à limiter l'impact de l'automatisation sur la fracture numérique.</p>
2.7.4 Mettre en œuvre une programmation « social-santé »	Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale	<p>Afin de mieux rencontrer l'ensemble des besoins de la population au regard des évolutions socio-démographiques que va connaître la Région, il sera nécessaire d'assurer une plus grande cohérence des politiques menées, mais aussi d'adapter l'offre de services. Au départ des politiques et des plans existants dans les différentes entités compétentes, et des Etats généraux bruxellois de la santé et du social, il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir une programmation de l'offre en matières de politiques sociales, de santé et d'aide aux personnes ; - y lier une planification des ressources budgétaires nécessaires pour développer cette offre à moyen et long termes.

Objectif 2.8 : Contribuer aux politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion

Objectifs généraux	<p>Le Gouvernement bruxellois mettra en place un mécanisme de coordination afin d'assurer la cohérence entre la Stratégie GO4Brussels 2030 et les politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion.</p> <p>Cette coordination visera à mieux intégrer et tirer profit des opportunités offertes par les fonds structurels de l'U.E., en particulier le FEDER et le FSE(+), qui sont mobilisés en soutien des politiques menées en Région bruxelloise en intégrant les objectifs et recommandations de l'UE. Afin de garantir la bonne articulation des différents fonds et instruments financiers européens, d'en tirer le meilleur parti tout en assurant leur bonne articulation et les liens avec la Stratégie GO4Brussels, une stratégie bruxelloise commune et une coordination renforcée entre autorités en charge de la mise en œuvre de ces fonds seront mises en place.</p> <p>Cette coordination permettra en outre de répondre au mieux aux sollicitations européennes, en particulier dans le cadre du Semestre européen et de la rédaction du programme national de réforme (PNR). Un lien clair sera établi entre la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie Go4Brussels et la contribution bruxelloise annuelle au PNR, associant la Région et les commissions communautaires. Ceci permettra enfin de mieux mettre en valeur les initiatives bruxelloises auprès de la Commission européenne.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Nouvel objectif

Ministre(s) porteur(s)	Ministre-Président Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle Secrétaire d'Etat en charge des Relations internationales
Ministre(s) associé(s)	L'ensemble du Gouvernement, du Collège réuni et des Collèges de la COCOF et de la VGC.
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	Brussels International, IBSA / perspective.brussels, Cellule FEDER, CES ainsi que toutes les administrations et des OIP
--------------------	---

Organisations membres du comité de pilotage	Brussels International, IBSA / perspective.brussels, Cellule FEDER, administrations et OIP concernés
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.8.1 Rédiger un accord de partenariat intra bruxellois pour les fonds structurels	Ministre-Président	En cohérence avec le contenu de la Stratégie 2030, cet accord décrira les grandes lignes de la stratégie d'investissement de la Région bruxelloise en matière de fonds structurels (FEDER et FSE) ainsi que les mécanismes de suivi liés.
2.8.2 Coordination des contributions bruxelloises dans le cadre d'exercices de reporting européens ou internationaux	Ministre-Président Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente	<p>Etablir des contributions bruxelloises cohérentes dans le cadre des exercices de <i>reporting</i> imposés (Semestre européen, OCDE, FMI, etc.).</p> <p>Une coordination spécifique, en partenariat avec perspective.brussels, sera mise en place dans le cadre de la contribution au Semestre européen et au Programme national de réforme.</p> <p>Le cabinet du Ministre-Président assurera la coordination, les autres Ministres et Secrétaires d'Etat (soutenus par leurs administrations fonctionnelles) fourniront des contributions en fonction de leurs compétences respectives.</p>
2.8.3 Pilotage stratégique de l'articulation des fonds et instruments financiers européens	Ministre-Président Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente	Mise en place d'un comité stratégique en charge de l'articulation des fonds et instruments financiers européens, en vue d'en tirer le meilleur parti, les intégrer et des relier aux différentes politiques régionales, communautaires et locales mises en œuvre sur le territoire bruxellois (Bruxelles International, IBSA, perspective.brussels , view.brussels , cabinets compétents, etc.).

